



Aix en Provence

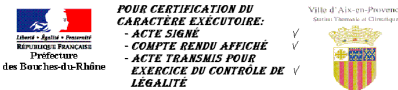
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-289

Séance publique du

29 septembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51712-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - RAPPORT ANNUEL 2013

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : S. DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Environnement Urbain et
Hydraulique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - RAPPORT ANNUEL 2013 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est intervenue le 1^{er} janvier 2004 avec le transfert de cette compétence des 34 communes à la Communauté du Pays d'Aix.

Le rapport annuel 2013, élément clé dans la mise en œuvre de la transparence et du pilotage du Service Public d'Assainissement Non Collectif, a été approuvé au Conseil Communautaire du 3 juillet 2014.

Ce rapport annuel contient des informations techniques et financières relatives au Service Public d'Assainissement Non Collectif et on y aborde notamment :

- les missions et l'organisation du service,
- le bilan technique des actions menées en 2013,
- la caractérisation technique du service et les indicateurs de performance,
- le bilan financier 2013.

Voici la synthèse de ce rapport annuel réalisé par la Direction de l'Assainissement de la CPA :

Les usagers du SPANC sont les propriétaires dont la construction n'est pas raccordée au réseau public d'assainissement. On peut recenser 24 000 installations d'assainissement non collectif dans le Pays d'Aix pour une population desservie estimée à plus de 58 000 habitants.

Le contrôle des installations neuves par le SPANC constitue l'assurance pour l'utilisateur de la réalisation d'une installation réglementaire et respectueuse pour l'environnement.

472 projets ont été soumis au contrôle de conception (installations neuves ou à réhabiliter) et à l'avis technique et réglementaire du SPANC en 2013.

292 visites de contrôle de l'exécution des travaux conformément au projet validé ont été réalisées en 2013.

Le contrôle de 1 120 installations existantes a également été effectué en 2013.

Depuis janvier 2011, lors de transactions immobilières, il existe une obligation pour le vendeur de communiquer à l'acquéreur un diagnostic de bon fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif du bâtiment vendu. Dans ce cadre 435 contrôles à la demande des propriétaires ont été réalisés par le SPANC et 50 diagnostics de bon fonctionnement ont été effectués dans le cadre de demandes d'urbanisme relatives à des extensions de bâti.

Au total, 1 605 contrôles de bon fonctionnement et entretien ont été faits par le SPANC en 2013.

Le programme de réhabilitation en cours permet d'agir pour mettre fin aux dysfonctionnements des installations qui sont en danger pour la santé ou la sécurité des personnes. A cet effet, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse a financé, en 2013, les travaux de réfection de 41 installations d'assainissement individuelles présentant des dangers pour la santé ou la sécurité des personnes pour un montant de 113 213,00 €.

D'un point de vue administratif, le nouveau règlement du SPANC, voté par le Conseil de Communauté en date du 14 décembre 2012, a pris en compte des modifications apportées aux modalités de contrôle et aux prescriptions techniques en matière d'assainissement non collectif.

Sur le plan financier, le SPANC est un Service Public Industriel et Commercial avec un Budget Annexe équilibré par les redevances payées par l'utilisateur. Sur l'exercice 2013, le compte administratif fait apparaître un résultat positif de 50 611,41 € auquel il faut rajouter le résultat de 2012 (7 134,01 €) pour constater un résultat net de 57 748,42 €.

Sur la base des éléments présentés et du rapport consultable à la Direction des Assemblées et Commissions, je vous demande, Mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Rapport Annuel 2013 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté du Pays d'Aix.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)